

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 juin 2010

RÉGULATION BANCAIRE ET FINANCIÈRE - (n° 2550)

Commission	
Gouvernement	

SOUS-AMENDEMENT

N° 160

présenté par
le Gouvernement

à l'amendement n° 21 de M. Carrez

à l'ARTICLE 5 C

Supprimer l'avant-dernière phrase de l'alinéa 3.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Ce sous-amendement se justifie par son texte même.